

AFFAIRE N° 1

REGULARISATION du versement de 10.000.000 de francs au budget de la Commune pour l'exercice 1952.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 9 Décembre 1952

Mesdames,

Messieurs,

Suivant avis de crédit n° 3223 en date du 4 Décembre 1952 un premier versement de 10.000.000 de francs a été effectué au budget de la Commune pour l'exercice 1952, par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, en application de la convention d'avance du 24 Octobre 1952 pour le paiement des travaux d'achèvement de l'Ecole Joinville.

Cette somme a été prise en charge dans les écritures du Receveur Municipal, en recette et en dépense, par autorisation spéciale, au budget de 1952.

En conséquence, j'ai l'honneur Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir ratifier cette opération./.

Le Sénateur-Maire

Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

Vu: le 21/1/53
par le Prefet et par délég.
le Secrétaire genl J. I.
Signé: Christeaumeuf